

Le Mag

de la CdC

N°13

JANVIER 2023

Communauté de Communes des Sources de l'Orne



**2023 : DES VŒUX DE DÉVELOPPEMENT
POUR LA CDC DES SOURCES DE L'ORNE**

- Emploi
- Urbanisme et Habitat
- Économie
- Développement territorial
- Environnement

Emploi

Envie de rejoindre notre équipe ? C'est le moment, nous recrutons...

Située dans le centre du département de l'Orne, la Communauté de Communes des Sources de l'Orne regroupe vingt-trois communes. Pour le développement de son territoire, la CdC dispose d'un certain nombre de domaines de compétence notamment dans l'aménagement de l'espace, développement économique, promotion du tourisme, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, gestion de déchets etc... voir plus d'infos sur le site de la collectivité : <https://www.cdc-sourcesdelorne.fr/>.

À ce titre, la CdC des Sources de l'Orne cherche du personnel pour les postes vacants suivants afin de renforcer son équipe.

Les postes sont à pourvoir dès que possible. Pour plus d'informations ou si vous souhaitez postuler merci d'adresser votre candidature aux ressources humaines.

Les offres sont consultables sur notre site internet :

<https://www.cdc-sourcesdelorne.fr/> ou <https://www.emploi-territorial.fr/accueil/> et sur <https://www.pole-emploi.fr/accueil/>

Ressources Humaines

02 33 28 88 87

rh@cc-sourcesdelorne.fr

<https://www.cdc-sourcesdelorne.fr/>

- Accompagnateur/trice de transport scolaire
- Chargé(e) de coordination CTG et référent(e) pédagogique au sein de la MPE
- Chargé(e) du développement territorial
- Chargé(e) de la gestion du personnel
- Conseiller(e) en séjour touristique [Saisonnier]
- Chargé(e) de communication et du développement touristique [Remplacement]
- Directeur(trice) de la Maison de la Petite Enfance [Remplacement]
- Assistante éducative Maison de la Petite Enfance
- Auxiliaire de puériculture

Offres d'emploi...

Trois nouveaux recrutements en 2022

Après le recrutement des 10 agents au sein des services en 2021 et dans le cadre du remplacement ou de la création de postes, nous accueillons trois nouveaux agents à la CdC, un agent dans le service technique, une chargée d'accueil après le départ à la retraite de l'ancienne responsable et une accompagnatrice de transport scolaire à Macé.

Keren MARSY - Chargée d'Accueil et de Gestion Administrative et Comptable



Originaire de la Nouvelle-Calédonie, territoire français situé à l'Est de l'Australie, j'ai occupé le poste de gestionnaire de l'état-civil dans une Commune de plus de 30 000 habitants.

Puis, suite à notre installation dans le département Ornaïs avec ma petite famille, j'ai eu le plaisir de rejoindre la Communauté de Communes des Sources de l'Orne au sein de laquelle j'ai en charge l'accueil physique et téléphonique des administrés, la gestion administrative et la facturation.

Didier CUVELIER - Agent Polyvalent Service Technique

Je suis agent polyvalent au service technique chargé de l'entretien des espaces publics. Mon rôle est d'assurer l'entretien des abords de la voirie avec un tracteur et une épareuse ainsi que les espaces verts et la maintenance des bâtiments sur les 23 communes de la Communauté de communes des Sources de l'Orne.



Sommaire

- **Emploi** : Envie de rejoindre notre équipe ?
C'est le moment, nous recrutons...
- **En bref...**
- **Urbanisme et Habitat** : Finalisation de l'élaboration du PLUi
- **Économie** : Ouverture du nouveau commerce à Tanville, Extension de l'entreprise CORNU
- **Développement territorial** : Avancement du plan paysage, Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE)
- **Environnement** : Stop aux incivilités, Impact des éventuels délestages sur les services eau et assainissement, Sécheresse et Éclairage public

Magazine publié par la Communauté de Communes des Sources de l'Orne, 2 rue Loutreuil, 61500 Sées - Service communication : communication@cc-sourcesdelorne.fr • Directeur de la publication : Jean-Pierre FONTAINE

• Rédaction : Baraka ABDALLAH, Julie GRIPON, Mostefa MAACHI, Marie-Caroline MALEWICZ-LABBÉ, Damien ROGER, Eric LE CARVENNEC, Christian LELOUP, Pascale LEROY, Camille ROULLIER, Jordan HURET, Magali BOULE, Florian SABINE, Léonard MONNIER, Cédric LETORT, Keren Marsy, Didier CUVELIER, Angèle BRAUX, Jean-Marie TAUPIN, PERSEHAYE Christel, Jacques PERRIAT. Maquette / mise en page : Baraka ABDALLAH
Impression : Imprimerie Copydem • Dépôt légal : Janvier 2023
ISSN 1776-9671 • Tirage : 6200 exemplaires • Reproduction, même partielle, interdite • Ne peut être vendu.



Édito

À l'aube de cette nouvelle année que l'on peut imaginer difficile, portons un regard positif sur ce qui nous attend pour 2023 sur le territoire des Sources de l'Orne : l'ouverture du Pôle de Santé avec la mise en service d'un réseau de chaleur alimenté par une chaudière bois qui desservira le Pôle Santé, la Maison de la Petite Enfance et l'école maternelle La Lavanderie, l'ouverture dans l'extension des bureaux de la CdC de locaux dédiés au Relais Petite Enfance, la mise à l'enquête publique du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, le lancement d'une étude sur la mobilité et la finalité de l'étude sur le Plan de Paysage et son volet « énergies renouvelables », l'aménagement de la rue du Cours à Sées, le début de l'aménagement de la traversée de Mortrée...

Et parallèlement à cela, une autre raison de se réjouir, après les années difficiles, il semble que les lignes bougent pour notre Parc d'activités, géré en partenariat avec le Département de l'Orne. En effet, une nouvelle entreprise s'y installe et des contacts intéressants sont en cours. Espérons qu'ils aboutiront et qu'en découlera la création de richesse et d'emplois.

Bonne lecture.

**Jean-Pierre Fontaine, Président de la
Communauté de Communes
des Sources de l'Orne**

Étude sur la mobilité du territoire

Une étude de stratégie de mobilité pilotée par la CdC aura lieu de janvier à octobre 2023. L'objectif de cette étude est d'identifier toutes les mobilités sur le territoire par un diagnostic intercommunal. En tant que pôle principal, une attention particulière pour Sées devra être menée en tenant compte son accessibilité depuis le reste du territoire, mais aussi de ses déplacements internes. Inscrite dans le programme « Petite Ville de Demain », cette étude bénéficie d'une prise en charge financière complète, partagée entre l'ANCT et le CEREMA¹. Ce dernier a été mandaté par la CdC pour conduire cette étude. L'étude est composée de trois phases :

- Diagnostic : l'analyse du fonctionnement du territoire

Cette phase consistera à réaliser l'état des lieux le plus complet possible pour définir les enjeux de mobilité du territoire via un recensement et une analyse des études disponibles, des entretiens auprès des acteurs du territoire et un questionnaire à destination des résidents. Un communiqué vous sera prochainement envoyé afin que vous puissiez répondre au questionnaire. Cette enquête est très importante pour la réussite de l'étude. Nous espérons donc pouvoir compter sur votre mobilisation à répondre au questionnaire.

- Élaboration de la stratégie mobilité

Dans cette phase, le CEREMA animera un atelier dont le point de départ sera les conclusions issues du diagnostic. L'objectif de cet atelier sera d'identifier les orientations partagées avec différents acteurs du territoire.

- Élaboration du plan d'actions

Ce plan d'actions, dont l'objectif sera de permettre la mise en œuvre des solutions retenues, sera construit à partir des enjeux identifiés lors du diagnostic de l'atelier et établi en étroite concertation avec la CdC.

¹ANCT = Agence Nationale de la Cohésion des Territoires — CEREMA = Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement



Panneau d'informations sur les «Sources de l'Orne»

L'Association Les Amis du Patrimoine d'Aunou-sur-Orne a remis en valeur le site des « Sources de l'Orne » avec un panneau explicatif sur les origines et le cours du fleuve. Vous êtes invités à redécouvrir son lavoir et les objets du quotidien des lavandières. Un abri avec table est à disposition pour permettre les pique-niques.



Un engagement tenu par la municipalité de Sées

L'obtention d'une fleur supplémentaire dans le cadre du label « Villes et Villages Fleuris » témoigne d'une attention particulière portée à l'aménagement de l'espace public et à son fleurissement. À la suite de sa visite fin Août, le jury régional a décerné la deuxième fleur à la ville de Sées lors d'une cérémonie régionale organisée à Caen, venant saluer la mobilisation des équipes des espaces verts avec l'appui des services techniques communautaires.



Bilan de la saison touristique 2022

Une belle saison sur le plan touristique; nous retrouvons une fréquentation normale et en croissance pour Juin et Septembre. Les événements de la saison 2022 furent une franche réussite avec une très belle météo durant l'été. Des nouveautés sont prévues pour l'été 2023. Notre outil Baludik s'étend sur le territoire; ainsi nous avons mis en place sur la commune d'Essay une manière ludique de découvrir la ville. Un nouveau greeter à Essay va pouvoir vous faire découvrir la ville, notamment l'ancienne ville close et ses ruelles. Si vous aussi vous voulez devenir greeter sur le territoire de la CdC des Sources de l'Orne pour faire découvrir avec passion un lieu, une ville, n'hésitez pas à vous rapprocher de l'Office de Tourisme des sources de l'Orne.

Plus d'infos : <http://www.greeters-orne-normandie.com/fr/node/9>



Accueil des périscolaires à la MPE

Nous accueillons les enfants de 2 mois et demi à 4 ans, il nous reste des places disponibles pour le mercredi et les vacances scolaires.

Plus d'infos : 02.33.32.22.27 / petite-enfance-paysdesees@orange.fr

Rappel...

Le Relais Petite Enfance devient "Guichet Unique"

c'est à dire qu'il centralisera toutes les demandes des familles concernant les modes de gardes sur le secteur de la CdC. Cette démarche a pour but d'identifier les besoins des familles de façon précise en termes de contraintes géographiques, d'horaires... Tout en prenant en considération leurs attentes concernant l'éveil, la pédagogie et la sociabilisation de leurs enfants.

Ce fonctionnement permettra à chaque famille d'être également informée de toutes les animations proposées par le RPE : conférences, cafés des parents, ateliers, fêtes... **Pour tous renseignements concernant les différents mode de garde n'hésitez pas à contacter :** Mme Rodrigues Solène au 06.79.74.14.30



La Fabrique : être et faire ensemble !

L'association LA FABRIQUE, située à Almenêches, a pour objectif de faire vivre un lieu ouvert à tous pour être et faire ensemble, se rendre utile et s'entraider, transmettre et partager des savoirs dans des ateliers. Chaque semaine, les membres, tous bénévoles et venant de l'ensemble du territoire, animent et participent à des activités : randonnée, jeux de société, atelier de bricolage, jardinage, cuisine, chant, bien-être (yoga, sophrologie, couture, poterie etc.). Une bibliothèque est en accès libre. LA FABRIQUE récupère matériaux, livres, objets et outils. La CdC des Sources de l'Orne subventionne certains frais d'investissement et Solène Rodrigues (Relais Petite Enfance) anime La PETITE Fabrique le mercredi. Évènements, rencontres et sorties sont organisés tout au long de l'année (photo : le 2^{ème} Vide-Jardin automnal). Adhésion à l'année : adulte 20 € / moins de 14 ans 10 €.

LA FABRIQUE 61 - page Facebook.com/lafabriqueorne
Tél. 09 75 25 01 05 - 1 route Bois de Peley - Almenêches



Nouveau maire sur la commune de la Ferrière Béchet

Le 28 octobre dernier, Mme Christel PERSEHAYE a été élue maire de la commune de La Ferrière Béchet. Madame Le Maire sera assistée dans sa tâche par son premier adjoint M. Bertrand CAPS et son second adjoint M. Jean-Patrick ROYER. Ces 2 derniers sont conseillers municipaux sortants. Une pensée particulière à Xavier De Stoppeleire son prédécesseur, décédé prématurément le 18 Août dernier.

Aménagement du centre-bourg de Mortrée

Mortrée a fait l'objet d'une étude pré-opérationnelle de revitalisation de centre bourg en 2019/2020 : aujourd'hui la revitalisation passe en phase opérationnelle, avec la désignation d'une équipe de maîtrise d'œuvre (composée d'un bureau d'étude spécialisé dans les aménagements de voirie et d'un cabinet d'architecte paysagistes-concepteur) dont la mission consiste à nous accompagner dans les travaux d'aménagement de la traversée de Mortrée. Les actions clefs de la revitalisation qui devront être prises en compte sont : réaménager la route départementale et mettre à niveau les réseaux, améliorer les circulations piétonnes et cyclistes et sécuriser l'accès aux commerces et services du bourg, travailler le tissu urbain vacant pour atténuer l'effet tunnel ressenti en traversant le bourg, faire émerger une coupure verte et de nouveaux espaces publics qualitatifs. Par cet aménagement, nous souhaitons impulser une nouvelle dynamique au bourg, tout en valorisant son patrimoine et sa qualité de vie. L'aménagement devra permettre le maintien de l'identité rurale du bourg, améliorer la fonctionnalité (déplacements, stationnements, accessibilité, espaces publics), la sécurité et l'attractivité, avec une attention particulière sur l'aménagement de la route départementale traversant la commune et l'aménagement paysager. L'ensemble du projet de réaménagement sera travaillé par les élus, de la commune et de la CdC, en collaboration avec les habitants et les commerçants. Ainsi un questionnaire, sur les usages, et circulations dans la commune a été diffusé. Ce questionnaire, à destination de la population, sera clôturé le 16 décembre 2022. Les habitants et les commerçants seront associés et consultés tout au long de la démarche. Prochaine étape début janvier : présentation du diagnostic et proposition d'esquisses.

Spanc - Début des contrôles dans la commune d'Almenêches

Le Service Public d'Assainissement non Collectif informe les habitants de la commune d'Almenêches qu'une campagne de contrôle périodique des installations d'assainissement non collectif va débuter dès janvier 2023. Cette visite est obligatoire. Une demande de rendez-vous sera adressée aux personnes concernées.

Subventions pour la réhabilitation de l'assainissement non collectif

Avis aux habitants des communes de Aunou sur Orne, Tanville, Belfonds, Boissei La Lande, Francheville, Le Cercueil, La Ferrière Béchet, Médavy, St Hilaire la Gérard et Mortrée : si vous êtes éligibles et intéressés pour refaire votre assainissement non collectif, les travaux pourront être subventionnés à hauteur de **6000€ (maximum)**, vous pouvez vous rapprocher du technicien SPANC pour plus de précisions.

Plus d'infos : 02.33.26.31.16 / 06.72.53.25.93
spanc@cc-sourcesdelorne.fr

Rappel...

Urbanisme et Habitat

Finalisation de l'élaboration du PLUi

Rédaction : Perspective. Atelier d'urbanisme

La concertation

Rappel du contexte d'élaboration du PLUi

Souhaitant engager une réflexion stratégique et durable sur son développement à long terme, la Communauté de communes des Sources de l'Orne a mené l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

Cette démarche trouve sa motivation dans la volonté de réfléchir l'aménagement du territoire à une échelle plus adaptée aux modes de vie contemporains, les activités quotidiennes et hebdomadaires se déployant au-delà des limites communales. Il s'agit également de prendre en compte les tendances récentes (stagnation démographique, renforcement des équipements et des services, développement économique...), et enfin d'harmoniser les règles de constructibilité s'appliquant sur le territoire.

Les étapes réalisées

Après avoir dressé le diagnostic du territoire en 2019, les orientations du projet intercommunal ont été définies en 2020 au travers du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Ces orientations ont ensuite fait l'objet d'un débat en Conseil communautaire et dans les 23 Conseils Municipaux.

Entre 2021 et 2022, les orientations du PADD ont été traduites par le Comité de pilotage du PLUi et par les Commissions communales dans le règlement graphique et écrit et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

L'élaboration du PLUi a été l'occasion d'une concertation avec les personnes publiques associées (services de l'Etat, chambres consulaires, architecte des bâtiments de France, parc naturel régional Normandie-Maine, associations environnementales, etc.), avec les partenaires locaux et avec les citoyens, notamment par l'organisation de réunions publiques, de tables rondes, d'informations transmises dans la presse locale et via les outils d'information de la collectivité. Menée tout au long de la démarche, cette concertation a permis d'enrichir le projet de PLUi.

La finalisation du PLUi

Le projet de PLUi doit désormais faire l'objet d'une délibération pour son arrêt et le bilan de la concertation début 2023.

Le projet de PLUi sera ensuite soumis pour avis aux Communes et aux personnes publiques associées.

À la suite de cette consultation, le projet de PLUi sera soumis à enquête publique courant 2023. Vous pourrez consulter l'intégralité du dossier et donner votre avis lors de l'enquête publique, dont les dates et les modalités seront communiquées par voie de presse, dans les communes et sur le site internet de la Communauté de communes.

Puis les différents avis, les résultats de l'enquête publique et le rapport du Commissaire enquêteur seront pris en compte. Une conférence intercommunale à laquelle l'ensemble des 23 maires participeront sera organisée dans ce sens.

Le Conseil communautaire sera ensuite invité à approuver le PLUi d'ici la fin de l'année 2023. Le PLUi sera ensuite opposable à toute demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, etc.).



Rappel sur les aides habitats

Encore un an pour profiter des aides pour rénover votre logement

Lancée en décembre 2018, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) initiée par la Communauté de communes des Sources de l'Orne, s'achève dans un an. Il est encore temps de bénéficier d'aides financières pour engager des travaux de rénovation ou d'adaptation de votre logement.

Vous êtes propriétaire occupant ou propriétaire d'un logement destiné à la location et vous souhaitez réaliser des travaux de rénovation énergétique (isolation, changement du système de chauffage...), d'adaptation du logement à la perte d'autonomie ou de rénovation globale de logements dégradés pour mieux les louer ? Selon la nature des travaux et de vos ressources, l'OPAH peut vous aider à financer une part importante de vos travaux grâce aux aides de nombreux financeurs : État, Agence nationale de l'habitat (Anah), Région Normandie, département de l'Orne, CdC des Sources de l'Orne, caisses de retraite...

Depuis son démarrage, l'OPAH a permis de renseigner **526 porteurs de projets**, d'aider au financement de **167 projets**, d'apporter une aide de plus de **2 millions d'euros pour financer 4,5 millions d'euros de travaux**, essentiellement réalisés par des entreprises locales. Cette opération profite aussi bien à l'économie locale qu'aux propriétaires qui pourront réaliser des travaux permettant d'économiser l'énergie et ainsi alléger leurs factures, dans un contexte inflationniste, mais aussi moins polluer et vivre plus longtemps à leur domicile dans un plus grand confort.

Profitez de conseils gratuits

Avant de lancer vos travaux, il est conseillé de vous renseigner rapidement, sans engagement et gratuitement auprès du CDHAT, opérateur mandaté par la CdC. Les conseillers habitat du CDHAT vous renseignent sur les aides, vous guident dans le choix des travaux à entreprendre, réalisent les plans de financement et vous assistent dans le montage des dossiers de demandes de subventions.

Par téléphone, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30, au 02 31 53 73 73 / calvados-orne@cdhat.fr ou venir **lors des permanences** ci-dessous sur **rendez-vous : Le 2e jeudi du mois de 9h30 à 12h** dans les locaux de la CdC des Sources de l'Orne à **Sées** (2 rue Auguste Loutreuil) ou **Le 4e jeudi du mois de 9h30 à 12h** dans les locaux de la mairie de Mortrée (Grande Rue).



Recommandations importantes : NE PAS DEMARRER les travaux et NE PAS SIGNER LES DEVIS tant que les dossiers de demande de subventions ne sont pas déposés et validés.

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE. Faites-vous accompagner !

En 2023, INHARI continue d'animer l'Espace Conseil France Rénov' pour une année supplémentaire.

Travaux d'isolation thermique, remplacement de menuiseries, de systèmes de chauffage, pose d'une ventilation... L'Espace Conseil France Rénov' conseille, oriente, informe gratuitement tous les propriétaires des Sources de l'Orne. Ses conseillers accompagnent gratuitement ceux qui n'entrent pas dans les critères de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (Opah) pour leur projet de travaux de rénovation énergétique. Les conseillers accueillent le public, sur rendez-vous, le deuxième jeudi de chaque mois, de 9h30 à 12h00, dans les locaux de l'espace France Services, Cour Jean Mazeline à Sées. Ils s'assurent de la pertinence du projet, déterminent les aides mobilisables selon la situation, participent à les mobiliser en vérifiant les devis et accompagnent les propriétaires dans leurs démarches. En 2022, ce sont 106 conseils et informations qui ont été délivrés, 35 rendez-vous honorés lors des permanences, et 7 projets accompagnés pour les habitants de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne.

En plus des aides nationales telles que MaPrimeRénov' ou les Certificats d'Économie d'Énergie, l'Espace Conseil France Rénov' vous permet de bénéficier d'une aide de la Région Normandie : le chèque Éco Énergie. Depuis le début de leur activité, ce sont 20 000 € d'aides de la Région Normandie qui ont été mobilisés avec l'aide des conseillers INHARI, et presque autant pour les primes de MaPrimeRénov et des CEE. Pour un premier conseil ou approfondir l'étude de votre projet lors d'un rendez-vous, contactez-les au 02.61.67.18.75 ou par mail à l'adresse :

agence.orne@inhari.fr



Économie

Ouverture du commerce multiservices à Tanville

La commune de Tanville a le plaisir de vous annoncer l'ouverture de son nouveau commerce multiservices, épicerie-bar-restaurant, depuis le 25 novembre 2022. Le restaurant est ouvert du mardi au samedi et des plats à emporter sont proposés. L'ouverture du tiers-lieu est prévue le 16 janvier 2023.



Marylène Glaces Fermières

Une nouvelle entreprise sur le territoire de la CdC, plus précisément à Tanville (décidément, ça bouge en lisière d'Ecouves !) : Christophe et Marylène sont producteurs de lait de vaches normandes et se sont lancés dans l'aventure des glaces et sorbets fermiers. Pour valoriser leur travail, la marque MARYLENE est née. La ferme de Marylène et Christophe Levoyer est située au 5 impasse de L'Aunai Gêru à Tanville. Leurs vaches normandes sont nourries de façon traditionnelle avec de l'herbe et du foin, sans apport d'OGM, ce qui permet d'avoir un lait des plus naturels possibles.

Plus d'infos : <https://lesglacesfermieresdemarylene.jimdofree.com/>

Extension de l'entreprise CORNU



Début de travaux du terrassement - Chausson Matériaux



La CdC des sources de l'Orne souhaite la bienvenue à l'entreprise CHAUSSON MATÉRIAUX qui a pris possession de son terrain dans la zone d'activité. Après les travaux de terrassement qui ont débuté il y a quelques semaines, le bâtiment sortira de terre prochainement.

Depuis son implantation sur le Parc d'activité du Pays de Sées en 2016, l'entreprise CORNU a renforcé son activité et amélioré ses conditions de travail. Avec l'agrandissement de ses locaux sociaux (vestiaires, création de nouveaux bureaux, salle de réunion).

En 2022, un nouveau bâtiment a été construit : une cabine XXL de grenailage et de peinture.

De plus, l'entreprise a acquis une parcelle d'environ 4000 m², en vue d'agrandissement de parking et/ou l'implantation de nouveaux équipements. Cette réalisation, d'un coût total d'environ 1 million d'euros, a bénéficié d'aides financières de la région Normandie et du Conseil départemental de l'Orne.

Pour mémoire, en 2016 l'entreprise comptait 19 salariés.

Au 31 décembre 2022, ils étaient 49. Et si l'histoire ne s'arrêtait pas là ...

Développement territorial

Avancement du Plan de paysage

L'élaboration du plan de paysage de la Communauté de Communes se poursuit. La phase de diagnostic et de définition des enjeux s'est enrichie cet automne de différents temps de travail partagés :

- L'enquête photographique menée en septembre et en octobre a réuni une quinzaine de réponses. Il ressort entre autres des discours et des photographies un attachement aux paysages de bocage et agricoles, au petit patrimoine, et à la présence de l'arbre et des haies dans l'espace rural. La cathédrale de Sées et la perception de l'horizon boisé d'Écouves sont considérées comme emblématiques du territoire de la communauté de communes. L'enquête met également en exergue une inquiétude quant à l'impact paysager d'une potentielle installation éolienne, et à une dynamique ressentie de la dégradation du linéaire bocager dans l'espace agricole.

- Début novembre, un atelier a réuni une quinzaine d'élus du territoire autour de la définition des enjeux paysagers. Il s'agissait de définir les atouts/opportunités et faiblesses/menaces du territoire autour de 4 grands thèmes : paysage et agriculture ; paysage bâti et cadre de vie ; paysage et énergie ; découverte du paysage et tourisme. Des pistes d'actions permettant de répondre à cette analyse ont d'ores et déjà pu être proposées.

- Enfin 5 balades paysagères ont permis de réunir élus, bureau d'étude, techniciens de la CdC et structures partenaires (Parc Normandie Maine, DDT...) autour de la question paysagère. La variété des itinéraires (**plaine d'Argentan-Sées à Belfonds, plaine mixte à Essay et Boitron, bocage à Almenêches, contreforts forestiers et forêt d'Écouves à Tanville, paysages urbains de la ville de Sées**) a permis d'aborder ensemble une grande diversité de sujets en rapport avec l'aménagement du territoire et la qualité paysagère.

Quelques exemples d'actions possibles à inscrire dans le plan de paysage, proposées lors des discussions :

- La sensibilisation au patrimoine arboré du territoire (via un inventaire des arbres remarquables, un parrainage des arbres par les écoliers...),
- La mise en valeur du petit patrimoine rural (valorisation touristique par un recensement et une mise en circuit de découverte),
- Le recensement, la valorisation et la protection des chemins creux,
- La recherche d'un urbanisme rural innovant et qualitatif pour les parcelles restant à urbaniser pour chaque village.
- La mise en place d'une étude de potentialité de valorisation du bois en tant que source d'énergie,
- La valorisation du lien entre paysage et agriculture sur le territoire,
- La création de circuits de mise en valeur des paysages forestiers sur la CdC,
- L'enrichissement du programme de replantation des haies sur le territoire, en plus de leur protection.

La restitution synthétique du diagnostic paysager sera disponible **début 2023**, et consultable en mairie et à la CdC. En hiver 2023 un travail autour de différents scénarios d'évolution possible des paysages de la communauté de communes sera proposé aux élus. Ce travail servira de base à la construction finale du programme d'actions du plan de paysage qui sera élaboré au cours du printemps.



Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE)

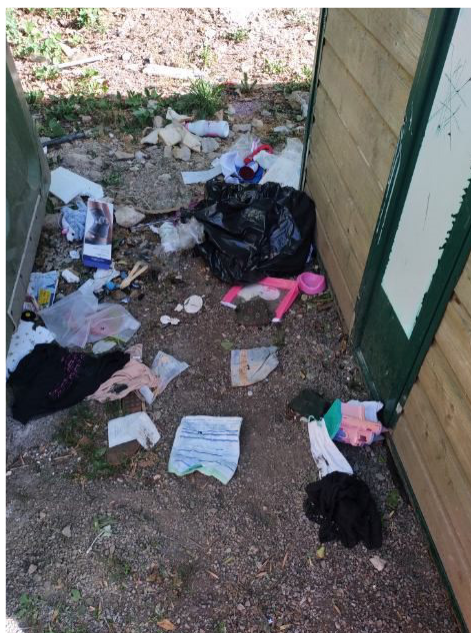
Le préfet de l'Orne et le président de la CdC ont signé début septembre l'actualisation annuelle du CRTE qui vise à accompagner les collectivités dans leurs projets grâce à l'élaboration d'une stratégie d'action d'une durée de 6 ans.

Mise en place depuis 2021 sur notre territoire, ce contrat permet d'accélérer la relance et les transitions écologiques, démographiques, numériques et économiques de la CdC. Ainsi, le futur pôle de santé de Sées est un bel exemple de réalisation rendu possible grâce au CRTE. Depuis mai 2022, nous travaillons sur l'élaboration d'un nouveau CRTE avec le bureau d'études CERUR. Les courts délais dont nous disposons en 2021 ne nous ont pas permis d'élaborer une version pleinement aboutie et partagée. C'est pourquoi, pour cette nouvelle édition, nous travaillons sur une réflexion collective afin d'aboutir à un projet partagé par l'ensemble des communes. Ce nouveau CRTE sera signé au premier trimestre 2023.

Environnement



Stop aux incivilités



Trop souvent les agents de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne doivent faire face à des incivilités sur les communes du territoire. Des encombrants, gravats, sacs poubelles sont retrouvés au pied des bornes de déchets... Ce comportement est un manque de respect du travail des agents de collecte, mais également du voisinage, devenus spectateurs malgré eux de ces dépôts de rebuts.

Pour rappel, tout dépôt de déchets devant les conteneurs est strictement interdit et passible d'une amende.

Les élus de la Communauté Communes des Sources de l'Orne en appellent donc à un retour aux bonnes pratiques des citoyens.

Pour vos encombrants, déposez-les en déchetterie (**infos pratiques** : <https://www.cdc-sourcesdelorne.fr/>)

La carte d'accès aux déchetteries pour les particuliers est gratuite.



+ d'infos :

09.71.49.66.34

dechets-ccsdlo@orange.fr

<https://www.cdc-sourcesdelorne.fr/>

Caractérisation des ordures ménagères



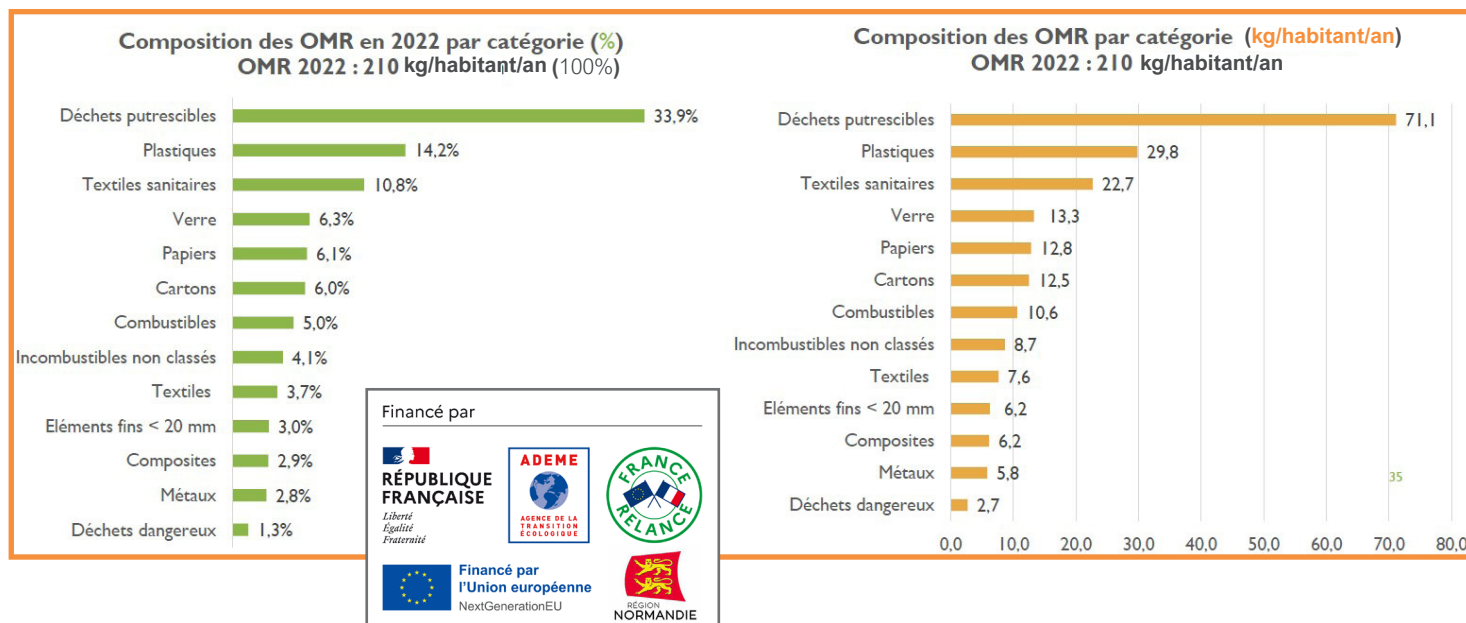
Dans le cadre de l'étude Tarification Incitative et tri à la source des biodéchets mandatée par la Communauté de Communes des Sources de l'Orne, une campagne de caractérisation des ordures ménagères a été réalisée au mois de juillet 2022. Des échantillons sont prélevés de façon normalisée, puis triés en différentes catégories.

Les premiers éléments qui ressortent de cette étude : de nombreux déchets n'ont rien à faire dans les ordures ménagères (pneus, encombrants, déchets verts...), beaucoup de bouteilles en verre ne sont pas triées ainsi que des déchets d'emballages.

Ces déchets sont recyclables, il est indispensable de les trier et de les déposer au bon endroit. Ce qui n'est pas le cas actuellement. Les ordures ménagères finissent à l'enfouissement dont le coût est très important.



Voici le résultat de la caractérisation des Ordures Ménagères



Que deviennent vos emballages ?

Bouteilles en plastique, barquettes en alu, boîtes de conserve, briques de lait, paquets de lessive... Depuis le 1er janvier 2022, tous les emballages se trient. Le plus consciencieusement possible, vous les jetez dans les conteneurs ou sacs jaunes que la Communauté de Communes fait collecter régulièrement. Mais que deviennent-ils ensuite ?

Tous les emballages sont acheminés jusqu'au centre de tri VALORPOLE72 Au Mans. Cette usine trie les **métaux**, les **papiers**, les **cartons** et les **plastiques**. L'essentiel du tri se fait de façon automatique. Les emballages sont d'abord séparés par criblage en grandes catégories (les corps plats sont le papier et le carton, et les corps creux sont les bouteilles, les boîtes de conserves, les aérosols, les boîtes de boissons, les briques de lait ou jus de fruits...) puis par grande famille de matériaux (métaux, plastiques, papiers, cartons) puis par matières (acier, aluminium, plastique PET, PEHD, films...). Ces différentes matières ainsi séparées et compactées en balles vont pouvoir être valorisées au près de repreneurs pour le compte de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne.

Retour sur image de la visite du centre de tri des emballages VALORPOLE organisée pour les élus et membres de la Commission Consultative d'Évaluation et de Suivi du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) lors de la SERD (Semaine Européenne de Réduction des Déchets) :



Stockage des emballages avant traitement



Élément de la chaîne de traitement



Tri manuel



Les matières triées sont mises en balles pour être expédiées chez des repreneurs

Dans un monde idéal, tout serait trié. Dans la réalité, il existe de nombreux refus de tri, de l'ordre de 25% au centre VALORPOLE 72, le plus souvent à cause d'erreur de tri des habitants... Quelques exemples de refus de tri : vêtements, mouchoirs, couches, masques, bidons pleins, animal mort...

Ce qu'il faut retenir sur le tri :

- Si c'est un emballage vide, ça va dans le tri
- Ne pas emboîter les emballages
- Inutile de les laver, les emballages sales se recyclent aussi

Le déchet le plus facile à éliminer est celui que l'on ne produit pas.

Retrouver les emballages à trier et la liste des points de tri sur l'application Guide de tri.



Guide du Tri
Téléchargez l'application

App Store Google Play



Information importante : Impact des éventuels délestages sur les services Eau et Assainissement

Cet hiver, des mesures de délestage des réseaux électriques sont susceptibles d'avoir lieu, se traduisant par des coupures d'électricité localisées, planifiées sur des créneaux de 2h, entre 8h-10h, 10h-12h, 12h-14h et 18h-20h. Ces coupures sont susceptibles d'avoir un impact sur le bon fonctionnement des services d'eau potable et d'assainissement collectif.

Assainissement Collectif :

Les réseaux de collecte des eaux usées disposent tous d'un ou plusieurs postes de refoulement, permettant de pomper les eaux usées jusqu'à un point haut ou jusqu'à la station d'épuration.

Ces postes de refoulement ne disposent généralement pas d'un volume suffisant pour stocker les eaux usées reçues sur une période de 2h, ce qui risque d'entraîner, selon les situations :

- des déversement au milieu naturel par les trop-pleins des postes ou des stations,
- s'il n'en existe pas, la montée en charge et le débordement du poste de refoulement,
- ou la montée en charge des réseaux de collecte, pouvant entraîner des débordements sous domaine public **ou sous domaine privé.**

Par conséquent, il est recommandé aux usagers raccordés à l'assainissement collectif de réduire le plus possible leurs rejets d'eaux usées en cas de délestage sur leur commune.

Cette recommandation s'applique également aux usagers disposant de filière d'assainissement non collectif munie d'une pompe de relevage.

Eau Potable :

Concernant l'eau potable, les usagers sont majoritairement alimentés gravitairement par l'eau provenant des châteaux d'eau et réservoirs, qui disposent de volumes suffisants pour tenir 2 heures sans électricité.

En revanche, certains secteurs sont équipés de surpresseurs. En cas de coupure d'électricité, les usagers risquent de voir la pression au robinet diminuer, voire l'alimentation en eau potable coupé.

C'est notamment le cas (concernant les communes où la CdC à la compétence Eau Potable) :

- Sur la commune du Bouillon : du Bourg et des hameaux à l'ouest de La Monnerie,
- Sur la commune de Mortrée : des hameaux à l'ouest du château d'eau de Méhéran,
- Sur la commune d'Almenêches : du Hameau du Bois et autres hameaux plus au nord.

Sécheresse : après un été difficile, qu'en est-il de la ressource en eau ?

Un déficit hydrique important

Comme dans beaucoup d'autres régions, notre territoire a connu un **fort déficit pluviométrique** sur l'année hydrologique¹ 2021-2022 qui vient de s'achever.

Sur la station Météo France d'Alençon, avec un cumul de seulement 575,2 mm, soit -23% par rapport aux normales, l'année hydrologique 2021-2022 se classe au 8ème rang de l'année la moins pluvieuse depuis 1945 (début des enregistrements). La station aura même enregistré un déficit de -90% en juillet.

¹ Période continue de 12 mois choisie de façon à minimiser les reports hydrologiques d'une année sur l'autre. Elle débute à une date de l'année où les réserves sont au plus bas et est donc choisie en fonction des conditions climatiques de chaque région. En Normandie, celle-ci débute par convention au 1^{er} septembre.

Des cours d'eau en extrême souffrance

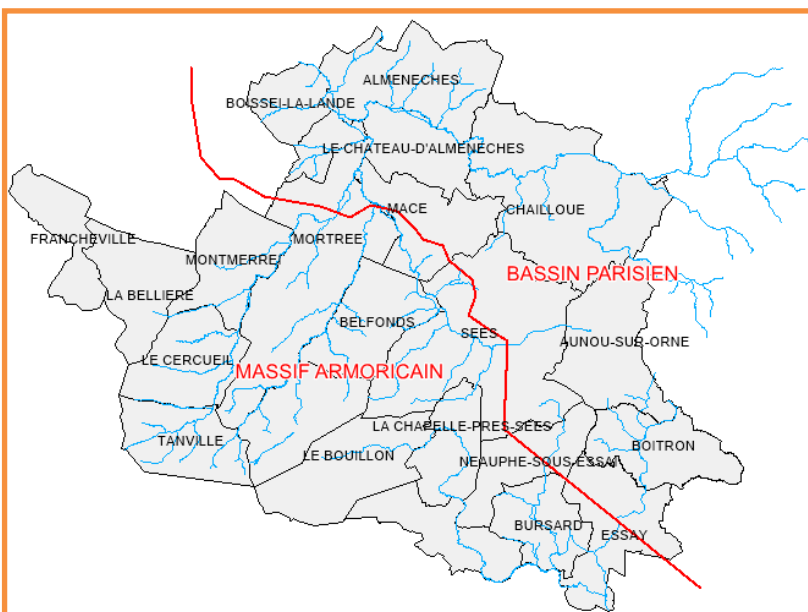
En l'absence de pluies significatives de fin juin à mi-août et les températures nettement supérieures aux normales ont provoqué une baisse des débits bien plus rapide que le comportement normal des cours d'eau.

L'étiage¹ 2022 a notamment été exceptionnellement sévère pour toute la partie armoricaine du territoire (Cf. carte ci-contre).

Ces cours d'eau bénéficient d'un soutien moindre des nappes que sur le bassin parisien, les exposant ainsi davantage à ce stress hydrique et thermique.

Ainsi, de nombreux rus, ruisseaux et rivières ont connu des **assecs exceptionnels** de par leur précocité dans l'année et de par leur durée dans le temps.

Sur les cours d'eau du bassin parisien, la situation a également été critique. Malgré une continuité des écoulements, les débits sont restés extrêmement faibles.



¹ Période de l'année hydrologique où le débit d'un cours d'eau est bas. Il s'établit par le tarissement progressif du cours d'eau peu ou pas entrecoupé de précipitations.

Une ressource vulnérable

Depuis 2017, la région Normandie enregistre une succession d'étés chauds et secs associés à une recharge hivernale limitée conduisant à une dégradation de l'état quantitatif d'une partie des masses d'eau souterraines et de surfaces.

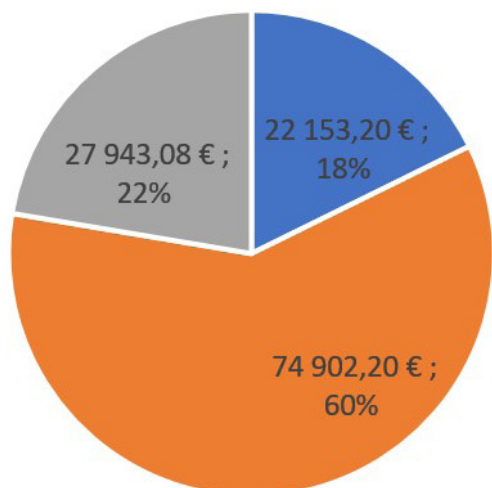


Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) des cours d'eau des bassins versants de l'Orne et du Don

Les travaux de la 1^{ère} tranche arrivent leur terme avec un montant de dépense de **104 165,40 € TTC**.

Les travaux se sont concentrés sur la rivière « La Senelle », et notamment sur les communes de GÂPRÉE, SAINT-LÉONARD-DES-PARCS, AUNOU-SUR-ORNE et CHAILLOUÉ.

Répartition du coût par lot (€ TTC)



- Lot n°1 : Traitement sélectif de la végétation, plantation en berges et protection par techniques du génie végétal
- Lot n°2 : Restauration de la continuité écologique par mise en place de dispositifs de franchissement pour le bétail et restauration hydromorphologique du lit mineur
- Lot n°3 : Aménagement de clôtures et d'abreuvoirs pour le bétail



Ces travaux bénéficient d'aides de l'Agence de l'eau Seine-Normandie (70%) et de la Région Normandie (10%). Le reste étant pris en charge par les CdC.

Sur le territoire des Sources de l'Orne, une participation financière est également demandée aux exploitants et/ou propriétaires pour certains travaux par le fait que la CdC ne prélève pas la taxe GEMAPI.

(Plus d'infos sur le PPRE, Cf. Mag n°11 et 12)



Focus sur l'éclairage public

L'extinction de l'éclairage public de nuit se justifie dans une démarche environnementale. Un éclairage non maîtrisé a en effet un impact sur la biodiversité et peut perturber des écosystèmes. En outre, il influence également le cycle naturel du sommeil chez l'homme. Les économies réalisées par une extinction sont également un facteur important dans le contexte actuel, puisqu'une extinction d'environ six heures permet de diviser par deux la quantité d'énergie nécessaire à l'éclairage. C'est pourquoi le Conseil Communautaire s'est positionné en faveur d'une extinction de l'éclairage public en cœur de nuit et la diminution de la période d'illuminations de Noël. Elle rejoint ainsi les 12 000 communes pratiquant l'extinction de nuit ! La coupure de nuit est facile à mettre en œuvre dans les zones

rurales peu denses mais elle nécessite une analyse particulière en zone urbaine. Si la compétence voirie est à la charge de la communauté de communes, l'éclairage public reste de la police du maire qui se doit de trouver un juste équilibre entre les objectifs d'économie d'énergie et de sécurité du passage sur les voies. Chaque mairie communiquera auprès de ses habitants sur les nouveaux horaires d'éclairage.

Des aides pour la plantation de haies

Dans le cadre de son programme pluriannuel de lutte contre l'érosion et le ruissellement, la CdC a renforcé son service « Rivières et Bassins Versants » en recrutant en 2022 une technicienne bocage chargée de mettre en place des projets - entre autres - de plantations de haies bocagères. L'objectif de ces aménagements est d'assurer sur le long terme le bon état écologique des cours d'eau.

Les critères d'éligibilité

Ces aménagements doivent tenir compte de certaines conditions, notamment :

- Être localisés sur le **territoire de la CdC**
- Être localisés sur le **bassin hydrographique « Seine-Normandie »**. En effet, la majeure partie des financements provient de la circonscription administrative de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, chargée de gérer l'eau à l'échelle de ce bassin.
- Présenter un intérêt en termes **d'hydraulique douce**. L'aménagement bocager doit permettre de ralentir le processus d'érosion et de ruissellement par ses fonctions de rétention et de filtration de l'eau.

Qui est concerné ?

Les terrains agricoles sont généralement les plus sensibles à l'érosion et au ruissellement, mais il est aussi possible de rencontrer ce type de situation chez les particuliers. Les exploitants ou particuliers, locataires ou propriétaires peuvent être concernés.

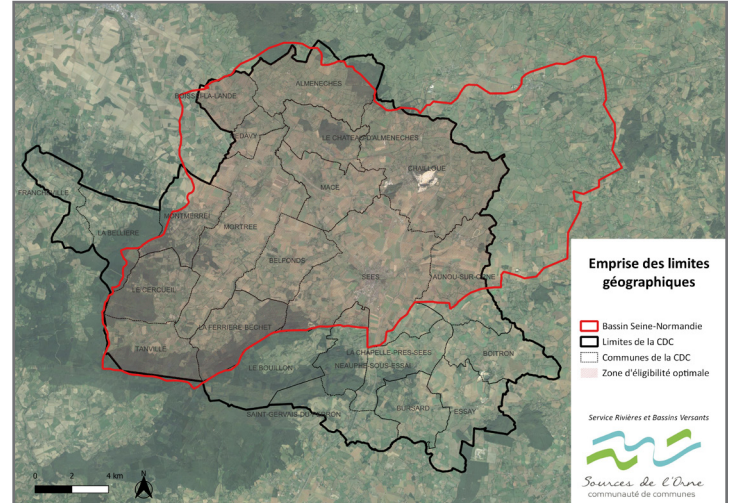
Le programme s'organise en trois grandes phases :

1. Le diagnostic

Le diagnostic consiste en un passage de quelques minutes sur chaque parcelle culturale de la CdC. Ce relevé de terrain aboutira à l'attribution d'une note allant de 1 à 3 pour chacune de ces parcelles (1= peu vulnérable, 3 très vulnérable). L'objectif est d'identifier les potentielles sources de pollutions diffuses des cours d'eau.

2. La concertation avec les exploitants ou les particuliers

Suite au diagnostic, la technicienne établit des propositions d'aménagement et prend contact avec les personnes potentiellement concernées par les problématiques d'érosion/ruissellement. S'agissant d'une démarche volontaire, il est tout à fait possible d'accepter ces propositions, de les modifier, ou des les refuser. En effet, elles doivent s'adapter aux pratiques agricoles et aux souhaits des usagers. En aucun cas un projet ne peut être mené sans l'accord des propriétaires et/ou locataires.



3. Les travaux

Il existe une multitude d'aménagements bocagers, et chacun d'entre eux répond à des configurations parcellaires diverses : des haies sur 1 rang, 2 rangs, des talus, des déplacements d'entrées de champs, des bandes enherbées, etc. Ils contribuent tous à la réduction de l'érosion, du ruissellement, et du transfert des polluants vers les cours d'eau. Les sols sont ainsi préservés en limitant leur dégradation.

Les travaux sont réalisés par des entreprises de préférence locales.



Haie bocagère plantée sur 1 rang

La prise en charge du projet

Pour toute parcelle respectant les conditions d'éligibilité, la CdC assure le suivi du dossier, les demandes de subventions, le suivi des travaux ainsi que l'entretien des aménagements pendant 3 ans.

Le financement est pris en charge par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie à hauteur de 80% et le reste est financé par la CdC.

+ d'infos

Angèle BRAUX, technicienne bocage

06.72.52.77.80

angele.braux@cc-sourcesdelorne.fr

ALMENÊCHES
AUNOU-SUR-ORNE
BELFONDS
LA BELLIERE
BOISSEI-LA-LANDE
BOITRON
LE BOUILLON
BURSARD
LE CERCUEIL
CHAILLOUÉ *commune nouvelle*
LA CHAPELLE-PRÈS-SÉES
LE CHÂTEAU-D'ALMENÊCHES
ESSAY
LA FERRIERE-BÉCHET
FRANCHEVILLE
MACÉ
MÉDAVY
MONTMERREI
MORTRÉE *commune nouvelle*
NEAUPHE-SOUS-ESSAI
SAINT-GERVAIS-DU-PERRON
SÉES
TANVILLE

MÉMO

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES (siège)

2 rue Auguste Loutreuil 61500 SÉES
02 33 28 88 87
cc-sourcesdelorne@orange.fr

ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE

Léonard MONNIER
Technicien assainissement collectif
et eau potable
02 33 31 22 21 / 07 87 69 95 96
leonard.monnier@cc-sourcesdelorne.fr

Cédric LETORT
Technicien SPANC
02 33 26 31 16 / 06 72 53 25 93
spanc@cc-sourcesdelorne.fr

OFFICE DE TOURISME DES SOURCES DE L'ORNE

02 33 28 74 79
tourisme@cc-sourcesdelorne.fr

MAISON PETITE ENFANCE

Carine LECHAT : 02 33 32 22 27
petite-enfance-paysdesees@orange.fr

RELAIS PETITE ENFANCE

Solène RODRIGUES : 06 79 74 14 30
ram-sdlo@orange.fr

TECHNICIEN RIVIERE

Camille ROULLIER
06 45 28 19 38
camille.roullier@cc-sourcesdelorne.fr

TECHNICIENNE BOCAGE

Angèle BRAUX : 06.72.52.77.80
angele.braux@cc-sourcesdelorne.fr

SERVICES TECHNIQUES

Régis ROLAND
Services techniques
06 78 83 67 35
st-dessourcesdelorne@orange.fr

Patrick TRONCHOT
Travaux et Voirie
02 33 28 28 31 / 06 87 11 71 72
patrick.tronchot@cc-sourcesdelorne.fr

MARPA

Francette PAISANT : 02 33 12 97 54
marpa-dupays-demortree@orange.fr

SERVICE DÉCHETS

Marie GOULARD : 09 71 49 66 34
dechets-ccsdlo@orange.fr
Magali BOULE : 06.87.11.38.21
magali.boule@cc-sourcesdelorne.fr

ESPACE FRANCE SERVICES

Cour Jean-Mazeline 61500 Sées
02 33 80 18 29
franceservices.sees@orange.fr